

# Hicham Benaïssa L'islam est devenu progressivement un « problème » à mesure que l'islam est devenu français

Pour le sociologue, réduire la laïcité à son seul principe de neutralité, volonté contenue dans le projet de loi « confortant le respect des principes de la République », a pour but de rendre invisible la diversité croissante, notamment religieuse, de la population

Le projet de loi « confortant le respect des principes de la République », qui a pour objectif de lutter contre le « séparatisme » islamiste, est en ce moment en discussion à l'Assemblée nationale. Déjà, nous savons qu'une partie importante des amendements qui vont être déposés vont chercher à restreindre, au nom de la laïcité, l'expression des appartenances religieuses au sein de différents secteurs de la vie sociale (usagers de services publics, hôpital, université, etc.). Le projet de loi pose même, dans son premier article, la volonté d'universaliser le principe de neutralité à l'ensemble des salariés en situation de délégation de service public.

La stratégie consistant à amalgamer la laïcité à son principe de neutralité, et à ainsi faire croire que plus la neutralisation des convictions religieuses s'étend et plus la loi de 1905 est défendue, ne date pas de ce projet de loi. Le rapport de François Baroin (alors vice-président UMP de l'Assemblée nationale) de 2003, intitulé « Pour une nouvelle laïcité », a très largement contribué à installer ce consensus sur lequel vont se baser les grandes orientations politiques futures jusqu'à aujourd'hui, en favorisant spécifiquement une vision extensive du principe de neutralité de la loi de 1905. Nous

sommes donc bien avant les tentatives qui ont frappé la France, et le consensus qui s'établit est que la laïcité surmonterait une problématique inédite du fait de la présence « nouvelle » en France d'un islam expressif dans différents domaines de la vie sociale.

Mais nous pouvons nous interroger : la question des expressions religieuses au travail d'un certain nombre de musulmans en France est-elle réellement « nouvelle » ? Non, car nous savons, par exemple, que, dans les années 1970, des entreprises

comme Renault ou PSA ont aménagé des lieux de culte pour des travailleurs musulmans, car elles y voyaient un élément fort de régulation sociale.

Quant au personnel politique, laissons la parole à Paul Dijoud, secrétaire d'État aux travailleurs immigrés de 1974 à 1976 : « Les entreprises seront invitées à mettre en place des lieux où puisse s'exercer la prière et des aménagements d'horaires correspondant au rythme de ces prières. Pendant le jeûne du ramadan, les entreprises devraient, comme certaines le font déjà, aménager des conditions de travail compatibles avec l'état physique des travailleurs musulmans. L'attention des chefs d'entreprise sera, enfin, attirée sur la nécessité pour les cantines de permettre le respect des règles coraniques d'alimentation. »

## Le mythe du retour

S'il paraît évident que ce genre de propos ferait aujourd'hui scandale, la question devrait être : pourquoi ce qui n'apparaissait pas comme un « problème » à ce moment-là le devient aujourd'hui ? Autrement dit, qu'y a-t-il de véritablement nouveau dans la situation présente ? La séquence politique qui caractérise le sort des musulmans en France tout le long des années 1960-1970 est celle du mythe du retour.

« Mensonge collectif », disait le grand sociologue franco-algérien Abdelmalek Sayad (1933-1998), qui consiste à croire et à faire croire que la présence des musulmans sur le sol français est temporaire, que leur destin ne pouvait que les conduire à retourner occuper la place laissée vacante sur leur terre d'origine.

Mythe du retour si fortement inscrit dans les esprits de l'époque qu'une série d'initiatives politiques ont vu le jour : la création des enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO), l'aide au retour, avec l'attribution d'un million Stoleru (10 000 francs) à partir de 1977, voire, ce qui a été envisagé sans succès par le président Giscard d'Estaing, le retour forcé des travailleurs maghrébins sur leur terre natale.

Voilà ce qu'il faut bien garder à l'esprit : si attribuer des salles de prière ou aménager les conditions de travail ne posait pas de problème, si même le personnel politique y était favorable, c'est que la présence de l'islam était perçue comme provisoire sur le sol français. Disons les choses autrement : si les expressions religieuses des musulmans et des musulmans sont perçues comme problématiques aujourd'hui, c'est parce que nous les savons durables. L'islam est devenu progressivement un « problème » à mesure

au moment où les enfants d'immigrés franchissent la barrière de classe, s'émancipent de leurs conditions économiques et sociales qu'ils sont assignés à leurs « origines » culturelles et religieuses.

Si on ne voyait pas auparavant ce qu'on voit davantage aujourd'hui, c'est, entre autres, parce qu'il existe une gestion de classe du fait musulman, auquel il est demandé de rester à la place symbolique qui lui a été traditionnellement réservée. L'outil de la laïcité, réduite à son seul principe de neutralité, apparaît, dans ces circonstances, comme un moyen juridique puissant par lequel rendre invisible la diversité croissante de la population française, y compris religieuse.

Certes, c'est une vieille question, qui se réactualise aujourd'hui avec gravité. La République peut-elle continuer à se penser comme ne produisant que du « même », que des citoyens identiques les uns aux autres ? ■

## Un bloc d'ouvriers

Essentiellement issues des classes rurales et populaires des sociétés d'émigration, analphabètes pour la plupart, les premières générations d'immigrés musulmans étaient assignées aux tâches les plus difficiles du monde du travail. Ils formaient néanmoins un bloc d'ouvriers absolument nécessaires au fonctionnement du système industriel français, dont la main-d'œuvre à bas coût servait les intérêts du patronat et des politiques de croissance. Dans ces conditions, l'aménagement du fait religieux paraissait être la moindre des choses.

Désormais, le contexte est au chômage de masse et les enfants des travailleurs musulmans, nés sur le sol français, se sont irrésistiblement éloignés de leurs conditions d'origine, ne serait-ce que par l'école, mais aussi, pour certains, par le travail. Si bien qu'ils accèdent à des statuts et à des postes à responsabilités qui étaient inaccessibles aux générations de leurs parents. Nous voilà arrivés au paradoxe suivant : c'est

**Hicham Benaïssa** est sociologue rattaché au CNRS, auteur de l'ouvrage « Le travail et l'islam. Généalogie(s) d'une problématique », Éditions du Croquant, 2020.